



« Conformément au Code de la Consommation, l'utilisateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur, en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à la Compagnie des Ports du Morbihan, dès lors que le litige lié au droit de la consommation n'a pu être réglé amiablement et directement avec la Compagnie des Ports du Morbihan.

A cet effet, la Compagnie des Ports du Morbihan garantit à l'utilisateur le recours effectif à un dispositif de médiation, l'Association AMBO, qui peut être saisie :

- soit par courrier postal à l'adresse suivante : AMBO 12, rue Colbert B 37 - 56100 Lorient.

- soit par voie électronique en remplissant le formulaire dédié sur le site :

<https://www.mediation-consommation.ambo.bzh/formulaire-mediation-consommation/> »

CONTRAT ANNUEL VIEUX PORT PASSEPORT MORBIHAN

Accessible par une porte seuil environ 6 heures par marée, le bassin à flot du vieux port est en eau en permanence pour des bateaux de 6 à 9 mètres environ et des tirants d'eau de 1 à 2 mètres. Il dispose de places avec et sans catway et de quelques points d'avitaillement en eau et électricité. Offre incluant les avantages du Passeport Escales.

CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE :

- 12 mois à flot dans votre port d'attache
- Accès gratuit aux cales d'échouage (carénage interdit) et de mise à l'eau
- Reconduction tacite du contrat
- Douches gratuites dans votre port d'attache
- 10% de réduction sur les prestations de service réalisées par le port
- Paiement échelonné sur 10 prélèvements automatiques ou escompte de 1.5% pour tout contrat signé et payé avant le 31 janvier (règlement possible par chèques vacances)
- Possibilité de séjourner dans les darses du Porigo ou de Castéro jusqu'à 8 nuitées par an (en fonction des disponibilités).
- **Pour le contrat PASSEPORT MORBIHAN VIEUX PORT (1):** Accès aux ports du réseau « PASSEPORT ESCALES » (nuitées offertes dans près de 150 ports).

TARIFS 2023 (TTC €)				
CAT	LONGUEUR Hors-tout	LARGEUR Hors-tout	SURFACES Hors-tout	ANNUEL
A	5.99	2.30	13.78	1 235
B	6.49	2.45	15.90	1 374
C	6.99	2.60	18.17	1 518
D	7.49	2.70	20.22	1 666
E	7.99	2.80	22.37	1 820
F	8.49	2.95	25.02	1 978
G	8.99	3.10	27.87	2 140
H	9.49	3.25	30.84	2 307
I	9.99	3.40	33.97	2 477
J	10.49	3.55	37.24	2 651
K	10.99	3.70	40.66	2 828
L	11.49	3.85	44.24	3 009
M	11.99	4.00	47.96	3 196
N	12.99	4.30	55.86	3 385
O	13.99	4.60	64.35	3 782



CONTRAT ANNUEL VIEUX PORT PASSEPORT MORBIHAN 2023

VOS AVANTAGES CROISIÈRES

- Accès à la carte Plaisance Morbihan Premium et au réseau Passeport Escales (nuitées offertes dans plus de 150 ports).
- Vous avez déclaré au moins 20 nuitées d'absence effective du port (décomptées à partir de la 1^{ère} nuitée entre le 1^{er} juin et le 30 septembre), vous bénéficiez de : 1 manutention OU 1 aller/retour 24h OU 50% sur 1 aller/retour 48h ou jusqu'à 7 jours : **délai d'utilisation des avantages du Passeport Croisières : 30 juin de l'année suivante.**

VOS AVANTAGES TERRE-PLEIN

- Réduction de 20% pour les allers/retours 24h effectués entre le 01/01 et le 28/02 et entre le 01/09 et le 31/12 (**dans la limite des places disponibles**).
- **TP Saison** : (dans la limite des places disponibles) : Terre-plein, bords et manutentions gratuits aux usagers effectuant une mise à terre de 2 semaines consécutives **avec un minimum de 15 jours en juillet et août** (le début du séjour pouvant être effectué à partir du 1^{er} juin et pouvant se terminer au plus tard le 30 septembre) .
- **TP Hiver ou TP Séjour supérieur à 7 jours** : (**dans la limite des places disponibles**) : Réduction de 30 % sur le séjour à terre du 01/01 au 30/06 - Gratuité du séjour terre-plein du 01/09 au 31/12.

POUR CONNAÎTRE LES HORAIRES D'OUVERTURE ET FERMETURE DE LA PORTE DU BASSIN, CONSULTER LE SITE

MAREE.INFO

à la page **Marées Quiberon PORT HALIGUEN**



HEURE OUVERTURE

1-CLIQUER

HEURE FERMETURE

Possibilité Consulter Autres jours

La capacité du terre-plein étant limitée, pour tout séjour à terre d'une durée supérieure à 7 jours, une demande doit **IMPERATIVEMENT** parvenir à la capitainerie au plus tard 1 mois avant la date de **mise à terre** du bateau et être **validée par les services du ports** pour bénéficier des avantages ci-dessus. (Documents disponibles sur le site internet du port ou en capitainerie)